DEEPLEARNING

Séjours linguistiques et culturels pour adolescents — Madagascar / Royaume-Uni

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule. DEEPLEARNING (ci-après « l'Organisme ») propose à des familles résidant à Madagascar des séjours de courte durée (10 à 15 jours) à destination de pays anglophones, notamment le Royaume-Uni, au profit de leurs enfants mineurs (ci-après « le Participant »). Ces séjours visent l'apprentissage de contenus liés aux spécialités du baccalauréat français, la découverte de filières d'études supérieures, ou le développement culturel et linguistique en anglais. Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent les relations entre l'Organisme et toute famille signataire d'un contrat de séjour (ci-après « le Client »).

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute réservation d'un séjour proposé par l'Organisme. Elles prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières écrites et signées par les deux parties. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client et, le cas échéant, par le Participant lorsque demandé.

Article 2 — Description des prestations

Sauf mention contraire dans le programme spécifique remis au Client, le séjour comprend :

- le transport aller-retour Madagascar – pays de destination (sauf mention contraire) à partir de l'aéroport Ivato;
- l'hébergement en famille d'accueil ou en résidence encadrée ;
- l'encadrement pédagogique et l'accompagnement sur place par du personnel de l'Organisme ou de ses partenaires locaux ;
- les activités éducatives, culturelles et de loisirs prévues au programme ;
- une aide dans les démarches liées au visa de séjour (ETA ou E-visa en fonction de la nationalité du Participant ;
- une assistance WhatsApp dédiée aux familles pendant toute la durée du séjour.

Ne sont pas compris, sauf stipulation contraire : l'argent de poche, les dépenses personnelles, les excursions optionnelles non prévues au programme, et les frais liés à l'obtention des documents de voyage (passeport, visa, autorisation de sortie du territoire).

Article 3 — Inscription et admission

L'inscription est réputée définitive à réception du dossier complet (bulletin d'inscription signé, autorisation parentale, copie des pièces d'identité et de voyage, fiche sanitaire, fiche d’autorisation lié) et du versement de l'acompte prévu à l'Article 4. L'Organisme se réserve le droit de refuser ou d'annuler une inscription en cas de dossier incomplet, de contre-indication médicale non signalée, ou d'incompatibilité manifeste du Participant avec les exigences du séjour (âge, autonomie, comportement). Des frais d'annulation peuvent le cas échéant s’appliquer (voir article 4.3).

Article 4 — Conditions financières

4.1 Prix

Le prix du séjour est celui indiqué sur le devis ou le bulletin d'inscription signé par le Client, exprimé en Ariary. Il est ferme et définitif sauf variation significative du coût du transport, des taxes ou des frais de change intervenant avant le départ, auquel cas l'Organisme en informera le Client par écrit.

4.2 Modalités de paiement

- un acompte est exigé à l'inscription ;
- le solde est exigible au plus tard 90 jours avant la date de départ ;
- à défaut de paiement du solde à la date convenue, l'Organisme se réserve le droit d'annuler l'inscription, les sommes déjà versées restant acquises dans les conditions de l'article 4.3.

4.3 Annulation et remboursement

En cas d'annulation à l'initiative du Client :

- plus de 120 jours avant le départ : remboursement des dépenses non engagées contractuellement par l'Organisme, déduction faite de 10% de frais de dossier ;
- entre 120 et 90 jours avant le départ : remboursement des dépenses non engagées contractuellement par l'Organisme, déduction faite de 20% de frais de dossier et de gestion ;
- moins de 30 jours avant le départ, ou en cas de non-présentation au départ : aucun remboursement de la part de l'Organisme ;
- refus de visa notifié par les autorités compétentes : voir Article 5.

En cas d'annulation ou d'interruption du séjour à l'initiative de l'Organisme pour un motif qui ne lui est pas imputable (force majeure, insuffisance du nombre de participants, décision des autorités locales), le Client sera intégralement remboursé des prestations non exécutées, sans indemnité complémentaire. En cas de rapatriement anticipé du Participant décidé par l'Organisme pour motif disciplinaire ou de sécurité (voir Article 7), les frais de rapatriement restent à la charge du Client et aucun remboursement des prestations non consommées n'est dû.

Article 5 — Visa et formalités administratives

Il appartient au Client de s'assurer que le Participant dispose d'un passeport valable 6 mois après la date de retour.

Il fournira sur demande de l'Organisme une autorisation de sortie du territoire malgache remplie par les autorités locales (commune et non pas Fokontany) en deux exemplaires originaux et ce, au minimum 30 jours avant le départ. Le document modèle est fourni par l'Organisme 45 jours avant le départ.

Pour les Participants de nationalité soumise à visa ETA, la demande devra être faite en ligne, son coût, d'environ 20 euros (prix indicatif), reste à la charge du client.

Pour les élèves ne bénéficiant pas du visa ETA, un EVISA est nécessaire et devra être demandé 90 jours avant le voyage.

Pour ces deux types de visas, l'Organisme fournira une assistance lors de la création des dossiers en ligne (procédure, attestation d'accueil, programme du séjour, référent local) pour appuyer la demande, mais ne garantit en aucun cas la délivrance du visa, celle-ci relevant de la seule compétence des autorités consulaires du pays de destination.
Il appartient, le cas échéant, au Client de souscrire une assurance annulation couvrant le refus de visa du

Participant, afin de garantir le remboursement de son billet d'avion. Les autres frais déjà engagés auprès des prestataires de l'Organisateur ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Article 6 — Responsabilités de l'Organisme et limites

L'Organisme s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnables pour assurer la sécurité, l'encadrement et le bon déroulement du séjour, conformément au programme communiqué. Il sélectionne avec soin ses partenaires locaux (familles d'accueil, établissements, prestataires d'activités).

La responsabilité de l'Organisme ne saurait être engagée en cas de :

- force majeure (conditions météorologiques, grève, catastrophe naturelle ou sanitaire, décision d'une autorité publique, etc.) ;
- fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations ;
- faute, imprudence ou non-respect du règlement par le Participant lui-même ;
- dommages matériels ou personnels résultant d'activités non prévues au programme et effectuées en dehors du cadre encadré par l'Organisme.

L'Organisme n'est pas assureur : les garanties d'assistance, de rapatriement, de responsabilité civile et d'annulation relèvent de la ou des polices d'assurance souscrites conformément à l'Article 8, dont la souscription conditionne le départ du Participant.

Article 7 — Règles de comportement et de vie sur place

Pendant toute la durée du séjour à Londres (ou dans tout autre pays de destination), le Participant s'engage à :

Respect de la loi locale

- respecter strictement la législation britannique, notamment en matière de consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants (interdits aux mineurs), de circulation, et d'ordre public ;
- se conformer aux instructions des encadrants de l'Organisme et de ses partenaires locaux.

Respect de la famille d'accueil et du lieu d'hébergement

- respecter les règles de vie, les horaires, les espaces privés et les biens de la famille d'accueil ; • adopter une attitude polie, respectueuse et courtoise envers toute personne rencontrée sur place.

Sorties, visites et activités

- ne pas s'absenter du programme, de l'hébergement ou du lieu d'activité sans autorisation préalable d'un encadrant ;
- participer aux activités prévues sauf contre-indication médicale signalée en amont ; • informer immédiatement un encadrant en cas de difficulté, de malaise ou d'incident.

Sanctions

Tout manquement grave ou répété à ces règles (mise en danger de soi-même ou d'autrui, comportement violent, consommation de substances illicites, non-respect réitéré des consignes) pourra entraîner, après information du Client, un rapatriement anticipé du Participant aux frais du Client, sans indemnité ni remboursement des prestations restantes, conformément à l'Article 4.3.

Article 8 — Assurance

La souscription d'une assurance couvrant a minima l'assistance rapatriement, les frais médicaux à l'étranger et

la responsabilité civile est une condition impérative de départ. Cette assurance est systématiquement souscrite par l'Organisme et peut librement être complétée par le Client auprès de l'assureur de son choix. Une assurance annulation (à la charge du Client) est vivement recommandée.

Article 9 — Droit à l'image et protection des données personnelles

Sauf opposition écrite du Client, l'Organisme peut utiliser des photographies ou vidéos prises pendant le séjour à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels), dans le respect de la dignité du Participant. Les données personnelles collectées sont traitées par l'Organisme dans le cadre strict de la gestion du séjour et de la relation contractuelle, et ne sont communiquées aux partenaires locaux (familles d'accueil, établissements) que dans la mesure nécessaire à l'exécution des prestations.

Article 10 — Réclamations, droit applicable et juridiction compétente

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'Organisme dans un délai de 30 jours suivant le retour du Participant. Les présentes CGV sont soumises au droit malgache. À défaut de résolution amiable, tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Tananarive.

Article 11 — Acceptation des conditions générales de vente

La signature du bulletin d'inscription par le représentant légal du Participant vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.